octobre 2011
N° 38 - 3 €

Association France Palestine Solidarité

Palestine Solidarité

Palestine Solidarité

Clarifications…

La demande d'adhésion de la Palestine comme 194e État membre de l'organisation des Nations unies aura fortement marqué l'actualité politique de la fin septembre. Au moment où ces lignes sont écrites cette demande est renvoyée devant le comité *ad hoc* de l'organisation. Il est naturellement impossible de commenter l'avenir mais on peut, par contre, affirmer que cette initiative a produit une série d'éclaircissements majeurs.

Tout d'abord, la direction de l'OLP, malgré les pressions considérables et les menaces de suppression des « aides » financières, a tenu bon. Visiblement elle a décidé de franchir un pas qualitatif dans son combat. En posant la question devant le Conseil de sécurité et non pas l'Assemblée générale, elle a choisi de mettre chacun des membres permanents devant ses responsabilités, et d'abord les États-Unis.

Le temps des discussions sans fin, aux effets délétères, avec les dirigeants israéliens semble bien révolu. C'est une stratégie offensive, prenant acte des réalités multiples, qui a été exprimée par Mahmoud Abbas devant l'Assemblée générale.

Cette stratégie ne se limite pas à la demande d'admission de l'État de Palestine. Elle englobe l'ensemble des paramètres de la solution pour aboutir à la paix : les frontières de 1967 et Jérusalem-Est, la résolution 194 sur le droit au retour des réfugiés, la libération des prisonniers, le mur d'annexion, la résistance populaire non-violente, etc. Et c'est l'OLP qui sera en charge de représenter la Palestine à l'ONU tant que le conflit durera.

En posant la question à l'ONU, elle a clairement établi que la question palestinienne ne peut se résoudre dans un tête à tête stérile sous la tutelle et le faux arbitrage des États-Unis.

Cette demande a fait tomber bien des masques.

Le président Barak Obama s'est purement et simplement renié. Ses mots étaient bien sentis et avaient porté, du Caire jusqu'à la tribune de l'ONU en 2010. Les actes n'ont pas suivi. Quant à la position française elle a fait montre de toute son hypocrisie et d'un esprit de renoncement. Une Palestine sans État ni siège réel, voilà où sa proposition sans effet est inconséquente car il n'y a pas de « juste milieu ». Le Quartette est sorti de la naphtaline pour proposer des négociations « sans conditions ». Les dirigeants israéliens ont aussitôt approuvé et… annoncé la construction de 1 100 logements nouveaux à Jérusalem-Est. Sans provoquer autre chose que des regrets ou une réprobation de pure forme.

C'est clair : hors l'imposition des principes, pas de salut. Et, hors le mouvement des opinions publiques, très largement favorables, pas de solution non plus. C'est dire notre responsabilité face à une inconséquence occidentale lourde de dangers, y compris pour Israël.

« La paix par le droit » telle est et doit rester notre ligne de conduite. ■

Jean-Claude Lefort,
président de l'AFPS,
1er octobre 2011

SOMMAIRE

2. Flottille de la liberté. **Bilan**

6. Rapport Palmer

7. BDS **Nouvelles des procès**

8. Admission de la Palestine à l'ONU. **Les enjeux**

11. Tribunal Russell sur la Palestine. **Rencontre-débat au Sénat**

12. Procès Veolia/Alstom **l'AFPS fait appel**

Dans la flottille de la liberté 2, un… deux bateau(x) français pour Gaza

Opération internationale de solidarité citoyenne d'une ampleur inédite, confrontée à la violence d'Israël et à la complicité européenne, la flottille de la liberté 2 a pendant des semaines braqué les projecteurs sur la réalité inacceptable du blocus de Gaza.

Mai 2010, l'attaque criminelle et meurtrière des commandos israéliens contre la première flottille civile qui tentait de briser le blocus de Gaza choque le monde entier par sa violence. Les peuples se lèvent en immenses manifestations et les dirigeants la condamnent – parfois du bout des lèvres – et se livrent à des pressions politiques sur les autorités israéliennes.

Si l'image d'Israël est gravement dégradée et s'il est reconnu par tous que la situation de la bande de Gaza – en termes humains, politiques et humanitaires – est insupportable et inacceptable, l'« allégement » du blocus qui s'ensuit n'est pourtant que cosmétique.

Les organisateurs de la flottille décident alors de contacter les mouvements de solidarité pour lancer une deuxième opération, plus importante quantitativement avec plus de bateaux et qualitativement : les bateaux représenteront les citoyens des pays concernés et non un ensemble de militants. Il faut briser le blocus de Gaza. À cet effet, une large initiative citoyenne internationale va voir le jour.

Une année de préparation

En France c'est le Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens qui relève le défi dès le mois de juillet, d'abord appuyé puis vite rejoint par la Plateforme des ONG pour la Palestine. La Campagne est lancée. D'autres collectifs locaux ou régionaux la rejoindront au fil des semaines de mobilisation. Au niveau national, des structures sont mises en place autour d'un Comité de coordination qui se réunit très régulièrement, à un rythme qui s'accélère progressivement. Tous les signataires tiennent aussi des assemblées générales démocratiques régulières.

Il s'agit de mobiliser très largement, de mener une campagne réellement populaire et que notre bateau soit la voix de la solidarité des citoyen-ne-s de France qui affirment que le blocus de Gaza est illégal et immoral et qu'il faut y mettre fin au plus vite. C'est pourquoi nous décidons que notre bateau battra pavillon français et partira de France, Marseille. Mais il faut le trouver, ce bateau, et l'acheter. Alors que la collecte prend son essor, les recherches commencent, tandis que nous participons aux réunions de la Flottille dont nous sommes d'abord observateurs puis acteurs dans le Comité de pilotage et son Comité de coordination. J'y représente la France avec un autre camarade.

Les réunions mensuelles dans divers pays d'Europe installent la confiance entre nous, malgré toutes nos différences, la diversité de nos histoires et de nos pratiques militantes et une stratégie commune se dégage progressivement : cette campagne citoyenne internationale, large front de solidarité avec le peuple palestinien sous occupation et sous blocus, sera essentiellement européenne et les bateaux partiront de divers ports de Méditerranée. Mais une inquiétude perce bientôt : il est très difficile de trouver les bateaux adéquats, sans compter les difficultés diverses de plusieurs campagnes pour développer la mobilisation. Plusieurs organisateurs regardent vers la Grèce pour « s'approvisionner » tandis que certaines campagnes, mesurant les difficultés, décident de se rassembler. Nous aurons donc moins de bateaux que prévu.

Les réunions du Comité de pilotage international mettent en évidence des différences d'approche sur les contraintes du calendrier. Si les campagnes nord-américaines insistent fortement pour un départ au plus tard en mars, les camarades grecs confrontés à une situation politique très complexe et explosive, souhaitent attendre. D'autant plus que nombre de campagnes ne sont pas prêtes, plusieurs bateaux n'existant encore que virtuellement. Les Grecs et les Suédois eux-mêmes n'arrivent pas à récupérer leurs bateaux, détournés et détenus en Israël depuis l'attaque de l'armée israélienne il y a un an. Il leur faudra en acheter un autre. Ceux qui sont prêts partiraient-ils seuls, en « éclaireurs », y aurait-il plusieurs vagues de la flottille ? la question est posée, lourde de tensions. Mais l'unité prévaut, l'objectif commun demeure UNE flottille pour briser le blocus de Gaza.

En France, nous préférons aussi attendre, nous ne sommes pas prêts pour mars. Après la conférence de presse d'octobre qui a officiellement lancé notre campagne à l'Assemblée nationale en présence de députés qui nous soutiennent, tout se passe bien, mais assez lentement jusqu'à la fin de l'automne.

C'est à partir de janvier que la campagne décolle vraiment et que la collecte grandit. Nous voyons se développer le travail en profondeur assuré par les militants des différentes régions souvent regroupés dans des collectifs tandis que le travail national se poursuit de façon intense. Tout cela se concrétise par quelque 1 500 actions partout en France, des meetings nationaux, dont l'un à Marseille, des soutiens politiques solides (appel de personnalités et appel d'élu-e-s) et une couverture médiatique grandissante, aux

DR

niveaux local, régional et national. Parallèlement, les dons récoltés auprès de la population – plus de 95 % des dons – et de quelques collectivités territoriales se montent à des centaines de milliers d'euros. Nous sommes en passe de réussir le pari. Mais, et le bateau ?

> Il est trouvé, il est superbe, bois verni et même voiles, le vieux *Bella* que nous appellerons *Louise-Michel*

Difficile à trouver, nous l'avons vu. Nous avons chargé un expert/marin/militant de cette tâche compliquée et il en repère un qui nous conviendrait et se trouve en Égypte. Où la révolution vient de passer. Nous nous engageons auprès des propriétaires londoniens qui affirment que le bateau sera prêt comme et quand nous le voulons. L'équipage est déjà trouvé. Mais les choses en vont différemment, les travaux prennent plus de temps que prévu et nous avons mal jugé les délais administratifs pour obtenir la francisation du bateau. Il nous faut être à Marseille le 18 juin pour un départ la dernière semaine de juin, ce ne sera pas possible.

Nous renonçons alors à ce beau bateau pour lequel nous avons déjà versé 30 000 € et nous tournons en urgence et comme la plupart des autres campagnes, vers nos camarades grecs qui sont prêts à nous aider mais s'inquiètent de ce resserrement sur le marché grec. Il est trouvé, il est superbe, bois verni et même voiles, le vieux *Bella* que nous appellerons *Louise-Michel*, il coûte 235 000 €. Mais il ne viendra pas à Marseille non plus, trop tard. Et il battra pavillon grec car il est trop compliqué et long de le faire franciser. Nous n'avons donc pas rempli le contrat moral qui nous engageait auprès des militants et du public qui donne avec une générosité qui ne se dément pas. Nous approchons des 650 000 €, nous avons assez d'argent pour un autre bateau et le Comité de coordination avec l'ensemble des signataires décide d'essayer à nouveau d'en trouver un en France. Et cette fois, c'est possible, en Corse, grâce à la mobilisation militante. C'est parti ! Celui-ci, qui coûte 230 000 €, partira de France sous pavillon français. Son nom : le *Dignité-al Karama*. Il porte bien les valeurs qui nous poussent tous et toutes dans cette opération difficile, complexe et enthousiasmante.

À ce moment et après de longues heures de réunions parfois houleuses, le Comité de pilotage de la flottille a arrêté unanimement le 28 juin comme date limite de départ. Le *Dignité* prend la mer au plus vite pour rejoindre la Grèce où se trouvent presque tous les bateaux qui vont mettre le cap sur Gaza.

Grèce, juin 2011

Nous avons appris que le *Mavi Marmara* ne sera finalement pas présent, le gouvernement turc ayant fait de fortes pressions sur l'ONG caritative IHH qui est partie prenante de la Flottille cette année encore. C'est ce navire qui a été si brutalement attaqué en 2010 et rendu tardivement par les pirates israéliens. Remis en état et engagé dans la flottille 2 comme bateau turc, il devait aussi accueillir quelque 250 passagers d'autres pays. Ce retrait imposé, c'est 450 passagers de moins et des problèmes logistiques majeurs. D'autant plus que l'hypothèse d'un deuxième bateau international ne se concrétise pas.

Nous en sommes alors à une douzaine de bateaux pour une vingtaine de campagnes nationales et d'organisations transnationales. Et les mauvaises nouvelles s'accumulent qui, en plus des menaces israéliennes, s'ajoutent à la pression politique intense qui se déploie depuis des semaines contre la Flottille : déclarations hostiles de divers gouvernants, y compris Ban Ki-Moon, harcèlement « administratif » du gouvernement grec soumis à un chantage très lourd de Tel-Aviv, sabotage du bateau irlandais en Turquie — qui interdit aussi à tout bateau de se rendre à Gaza à partir de son territoire –, du bateau grec à Athènes, confinement des cargos au Pirée… jusqu'à l'ordre du gouvernement Papandréou, imposé par Tel-Aviv : aucun bateau – grec ou international – ne partira de Grèce pour se rendre à Gaza. Netanyahou le ▶

remerciera très particulièrement pour avoir empêché le départ de la flottille. Les marchandises restent dans les entrepôts.

Les inquiétudes de nos camarades grecs se concrétisent comme nous le craignions tous. Les liens avec le mouvement social grec sont alors manifestes, les indignés de la place Syntagma nous soutenant avec constance.

Personne n'entend renoncer et toutes les démarches possibles sont effectuées, en Crète, à Athènes, à Corfou, où se trouvent les bateaux. En vain. Le bateau de la campagne US *boat to Gaza* tente alors de partir, immédiatement abordé par des commandos grecs qui s'emparent du navire et en arrêtent le capitaine. Nous accompagnerons leur délégation devant l'ambassade des États-Unis pour dénoncer cette attaque et l'interdiction de quitter la Grèce. Même chose pour le *Tahrir* canadien, endommagé par les garde-côtes qui le ramènent de force au port. Le blocus israélien s'étend à la Grèce.

Notre *Louise-Michel*, retenu à quai comme les autres, est sous protection constante des passagers et militants qui, à Athènes depuis le 26 juin, restent très déterminés à mener à bien notre mission. Par contre les médias – télé, radio et presse nationales – qui nous accompagnent depuis le début sont presque tous rappelés à Paris.

En présence de la délégation US, du député palestinien Mustafa Barghouthi dont le *Medical Relief* est un partenaire de longue date de nombre d'entre nos organisations, et de journalistes étrangers, le *Louise-Michel* fait un départ symbolique, drapeaux et voiles hissés, sous l'œil vigilant des garde-côtes.

Puis, lors de l'une de ses assemblées générales quotidiennes, la délégation française décide de rentrer, afin de mener le combat politique et médiatique en France. Enfin, une partie de la délégation… car le *Dignité*, lui, n'est pas au port d'Athènes où les autres bateaux sont prisonniers.

Le *Dignité-al Karama*

Il quitte l'endroit discret où nous le gardions et met le cap sur Gaza le 4 juillet. À bord douze passagers, les marins, des élu-e-s des représentants de partis, de syndicats et du mouvement de solidarité. Direction la Crète, car le *Dignité* est gourmand et il faudra ravitailler en carburant. Le choix d'une petite marina tranquille ne suffit pas, les garde-côtes arrivent bientôt et amènent le bateau au port de Sitia. Là des heures de discussions, de négociations avec les autorités locales et l'appui des autorités consulaires françaises permettront enfin le départ du *Dignité*. Certains des passagers doivent partir, remplacés par d'autres.

Le *Dignité* est alors porte-parole de toute la Flottille, en plus d'être le bateau français. À bord sont aussi montés des militants grec et suédois et une journaliste israélienne. Mais le temps court, les autres bateaux renoncent à tenter une sortie, les réunions biquotidiennes du Comité de coordination international concluent à la nécessité de fixer une date butoir pour tenter de gagner Gaza. C'est aussi la position de la campagne française.Il ne s'agit bien évidemment pas de renoncer, de laisser là le bateau et de reprendre l'avion pour la France, comme on a pu l'entendre. Il s'agit de tenter une sortie et de se retrouver éventuellement face aux soldats grecs, à défaut des israéliens. La campagne mandate alors Jérôme Gleize, d'EELV, Jean-Claude Lefort, député honoraire, et moi-même, pour l'AFPS et l'une des porte-paroles de la campagne, pour rejoindre le bateau. Un militant canadien se joindra à nous. C'est à Kastellorizo, petite île grecque à quelques encablures de la Turquie, où le bateau refait le plein de carburant. Même scénario qu'en Crète, mais ici les autorités locales nous sont favorables

Le *Dignité* est alors porte-parole de toute la Flottille, en plus d'être le bateau français.

AFP PHOTO/MURIELLE KASPRZAK

et malgré un retard malheureux dû à un incident imprévisible, nous pouvons partir le 17 juillet. Cap sur Gaza.

L'attaque

Nous avons annoncé que nous allions à Port-Saïd, plein sud donc, et ce sont plus de 24 heures de mer, sous le soleil et dans la solitude tranquille. À bord, nous sommes 16 civils sur ce petit bateau. Nous savons que la marine israélienne ne peut être loin et pour éviter une attaque nocturne, nous décidons de jeter l'ancre tout près des eaux territoriales égyptiennes où nous passons une courte nuit. À l'aube, cap à l'est, « Gaza *we are coming*! » Rapidement les silhouettes de navires de guerre se profilent à l'horizon puis se rapprochent. Nous continuons notre route. Mais bientôt les communications sont coupées. Nous savons que les militants en France sont à l'écoute et que déjà l'information circule, que les protestations ont commencé. Puis apparaissent d'autres navires plus petits et des zodiacs pleins de commandos surarmés, vêtus de noir et cagoulés, certains portant des masques à gaz.

La meute se rapproche tandis que leur chef nous contacte par VHF dans un français parfait. Nous devons nous dérouter vers Ashdod en Israël. Nous refusons et demandons le libre passage vers Gaza. Cet échange, interrompu par la visite d'un groupe de dauphins qui nous accompagnent un moment, sautant gracieusement devant notre bateau, dure longtemps et nous poursuivons notre route. Puis apparaît un navire militaire égyptien, qui s'approche de nous, prend des photos des bateaux israéliens. La meute ralentit, s'écarte, pour se refermer quand les Égyptiens nous quittent en nous saluant. Peu après les zodiacs se précipitent sur le *Dignité*, les commandos montent à bord après avoir fait usage des canons à eau et ils s'emparent du bateau. Nous sommes à 38 milles des côtes palestiniennes de Gaza. Nous protestons et sous la menace des fusils et autres *tasers*, mettons en avant notre qualité de civils non violents. Les militaires ont eu des ordres : pas de dégâts humains cette fois et ils seront corrects dès que nous serons à bord de leurs bateaux et sur la corvette lance-missiles où ils nous détiennent. Puis c'est Ashdod, le centre de rétention, les interrogatoires et fouilles, le vol de nos affaires personnelles et le retour forcé à Paris, par petits groupes, le 20 juillet.

Il est temps maintenant de tirer ensemble les leçons de cette opération inédite de solidarité internationale :

Une campagne nécessaire

Si les citoyens ont décidé de suppléer les États et leurs gouvernements dans l'exigence de justice pour le peuple palestinien et donc la levée du blocus, c'est qu'au mieux les dirigeants des grandes puissances ont fait des condamnations verbales mais sans jamais agir. Démission ou complicité avérée, tache politique et morale, c'est un blanc-seing aux autorités d'occupation israéliennes pour continuer à violer le droit dans l'impunité quels que soient leurs crimes. Cette politique inadmissible qui ne peut qu'entraîner davantage d'injustice et de violence coloniales est en décalage avec les opinions internationales, notamment après la sauvage opération militaire de 2008-2009. À cette conviction que le blocus est illégal – et que l'occupation doit cesser – s'ajoute la condamnation quasi unanime de l'attaque de la première flottille mais les Palestiniens de Gaza restent seuls face au blocus qui vise à les mettre à genoux.

D'où la décision de citoyen-ne-s d'agir à nouveau là où leurs dirigeants restent les bras croisés devant l'injustice et les dangers qu'elle induit. Et cette fois, plus nombreux et mieux organisés au niveau international.

Une campagne difficile

Au niveau organisationnel, mettre en branle des dizaines d'organisations, des centaines de militants autour d'un objectif commun est une gageure.

> C'est cette solidarité-là que ceux qui oppriment et colonisent le peuple palestinien, ceux qui refusent le droit des peuples à l'autodétermination, ont voulu casser.

Le Comité de pilotage international comporte des militants d'une vingtaine de pays, d'Europe du Nord au Sud, et des Amériques jusqu'à l'Asie du Sud-Est. Tous avec des opinions publiques, des environnements politiques, des histoires et pratiques politiques différents, ou encore des impératifs de calendrier contradictoires, qu'il faut réussir à concilier. L'investissement en temps, énergie – et argent – de tous est considérable, les tensions sous-jacentes explosent parfois au risque de provoquer des ruptures.

En France ce sont environ 80 associations, syndicats, partis, ONG, qui s'associent autour du mouvement de solidarité dans une campagne d'une ampleur inédite et qu'il faut faire travailler ensemble sur le long terme malgré la diversité des expériences, de l'implication militante, des conceptions du travail, avec aussi des divergences sur les objectifs (notamment sur l'aspect politique ou humanitaire de la flottille).

Sur le plan politique, nous faisons face à un front hostile qui se renforce et se durcit au fil des mois : campagne médiatique et pressions israéliennes, opposition de tous les pays concernés, y compris

la Turquie, au départ des bateaux de leurs territoires aucune aide à attendre de l'Égypte qui vient d'empêcher un navire porteur d'aide humanitaire pour Gaza d'entrer dans ses eaux territoriales alors qu'il était en difficulté. La France se contente de « mettre en garde » mais n'interdit pas que les bateaux partent de ports français.

Et puis ce sont les sabotages de deux de nos bateaux, le renoncement forcé du *Mavi Marmara* et l'extension criante du blocus israélien aux ports de Grèce, alors que la complicité de l'UE s'affiche sans complexe et que même le secrétaire général de l'ONU s'attaque à la flottille de la liberté.

Quels échecs

Nous ne sommes pas allés à Gaza, même si le *Dignité* en était tout proche quand il a été victime de la piraterie israélienne. Nous savions que ce n'était pas garanti, les menaces et pressions des dirigeants israéliens affirmant toujours davantage leur volonté de maintenir à tout prix le blocus de Gaza. Et la cargaison n'est donc pas partie pour Gaza.

Plus décevant, le fait qu'il n'y a pas eu de flottille à mettre le cap sur Gaza mais un seul petit bateau français.

C'est une victoire incontestable des dirigeants israéliens et de leurs complices. Ils ont joué la montre d'abord, nous retardant de plusieurs semaines, ce qui a entraîné des complications logistiques pour la plupart des campagnes et a réduit la présence des médias.

Et ils nous ont rendus prisonniers de la Grèce en crise dont le gouvernement qui s'est dramatiquement droitisé a cédé – inévitablement – aux pressions économiques d'Israël.

Quels succès

En France nous avons réussi une superbe campagne citoyenne qui montre la volonté de l'opinion que les Palestiniens accèdent enfin à leurs droits et que le blocus soit levé. Nos dirigeants devront en tenir compte.

La couverture médiatique internationale a été forte, mettant encore en évidence le blocus illégal de Gaza, comme la complicité de l'UE et des États-Unis. Mais surtout la solidarité des peuples contre l'injustice qui a tant inquiété Israël s'est affichée avec une détermination et une ampleur inégalées depuis les guerres d'Espagne, d'Algérie ou du Vietnam.

C'est cette solidarité-là que ceux qui oppriment et colonisent le peuple palestinien, ceux qui refusent le droit des peuples à l'autodétermination, ont voulu casser.

C'est cette solidarité-là que nous allons résolument continuer à porter, en France et avec nos amis dans le monde entier. Contre le blocus de Gaza. ■

Claude Léostic

Première flottille de la liberté

Rapport Palmer : le ver était dans le fruit

La publication du rapport de l'ONU relatif au raid meurtrier mené le 31 mai 2010 par des commandos israéliens contre une flottille internationale venue briser le blocus de Gaza, suscite de très vives réactions des défenseurs du droit international.

Ce rapport, émanant d'une commission désignée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, s'il considère qu'Israël a fait un usage excessif de la force, reconnaît l'aspect légal du blocus de Gaza, pour des raisons de sécurité.

Petit retour sur l'origine de cette commission : Israël, hostile à toute investigation de ce type, a d'abord refusé de s'y associer, arguant qu'elle avait déjà mis en place sa propre commission d'enquête, puis suite à un droit de regard ou plutôt de sélection des membres, elle a finalement accepté d'y participer : *« À partir du moment où la commission est crédible, objective, cela ne nous pose aucun problème »* a ainsi déclaré le porte-parole du gouvernement.

Vous avez dit crédible ? Cette commission était composée de quatre membres, deux désignés par chaque partie (Israël et Turquie) et deux par le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon. Il nomma président, Geoffrey Palmer, ancien Premier ministre travailliste de Nouvelle-Zélande de 1989 à 1990, contraint à une démission rapide suite à une politique très libérale et comme vice-président, Alvaro Uribé, ancien président de la république de Colombie (2002-2010) et adversaire déclaré des associations des droits humains qu'il considère complices des groupes armés illégaux en Colombie. À son actif, il peut s'enorgueillir de l'assassinat d'au moins 430 syndicalistes et de la mort de plusieurs milliers de ses concitoyens. Pendant sa mandature, il a développé de façon significative la coopération avec Israël, notamment dans les domaines de l'armement et de la formation militaire. Grande alliée des États-Unis, la Colombie est le seul pays d'Amérique latine à ne pas soutenir la candidature palestinienne à l'ONU, tout comme la Nouvelle-Zélande… Contrairement au rapport Goldstone, le Rapport Palmer n'a pas été avalisé par l'Assemblée générale de l'ONU. ■

Bruno Fritel

BDS, l'horizon judiciaire se dégage

En juillet, la 17e chambre correctionnelle du TGI de Paris a relaxé la directrice éditoriale du site Europalestine qui était poursuivie pour avoir mis en ligne la vidéo d'une action BDS.

À l'audience, la procureure s'en était remise, à « l'appréciation du tribunal ». Signe que les magistrats du parquet ne sont pas dupes de la fable du boycott des produits casher et autres fariboles alliotmariesques.

Ce jugement, rendu en s'appuyant sur la nécessaire défense de la liberté d'expression, est particulièrement positif.

C'est là, même si le parquet a fait appel, un vrai point d'appui pour l'ensemble des autres affaires dans lesquelles sont poursuivis des militants au titre d'actions BDS.

Le procès de Perpignan est d'ailleurs reporté au 24 mai 2012, et on peut penser qu'il y aura aussi report de celui de Mulhouse.

Tout se passe comme si, pour la Justice, il était urgent d'attendre la cassation du procès Sakina Arnaud… et l'appel du jugement du TGI de Paris.

Du côté des affaires relevant du droit de la consommation, les choses vont aussi… lentement. En juin, à Nantes, OPM, importateur de Soda-Club qui se disait victime d'atteinte à la présomption d'innocence (!) a vu ses demandes contre l'AFPS rejetées en référé. Et rien n'a bougé dans l'action de cette même société contre l'AFPS pour préjudice commercial, société qui prétendait, entre autres douceurs, nous faire retirer du site les mentions des actions BDS concernant Soda-Club sous astreinte de 1 000 euros par jour…

Par ailleurs, un PV d'infraction concernant OPM a été transmis au parquet de Nantes par la Direction départementale de la protection des populations. L'AFPS 44 s'est jointe à la démarche en mars 2011 et constituée partie civile avec l'Indecosa-Cgt. À Montpellier la plainte d'une consommatrice et de l'Indecosa pour tromperie sur l'origine contre un magasin Darty, déposée en janvier, est toujours en cours d'examen par le procureur de la République.

Reste à relancer avec vigueur notre campagne BDS avec l'ambition de toucher de larges secteurs de l'opinion. Le groupe de travail mis en place par le CN a déjà élaboré de nouveaux outils à la disposition des GL et nous nous proposons de concentrer une série d'interventions entre le 15 octobre et la fin novembre. ■

Jean-Paul Roche

Groupes de travail

Le Conseil national de juin a mis sur pied de nouveaux groupes de travail. Ils sont ouverts aux adhérents. Pour les rejoindre et les faire vivre, contacter leurs pilotes aux adresses figurant sur le tableau ou à **afps@france-palestine.org**

VIE DE L'ASSOCIATION	PILOTE
Finances	Sophie Bourrel • sophie.bourrel@yahoo.fr
Commission des conflits	Claude Leostic • cleostic@free.fr
Jeunesse	Thomas Vescovi • v-sko@hotmail.fr
Formation	Bernard Gruffaz (animation du GT) • bernard.gruffaz@free.fr
Relations extérieures/élus/syndicats…	François Leroux • francois-leroux44@hotmail.fr
Information/communication	Jean Paul Roche • incommun67@gmail.com
Éducation/manuels scolaires/culture	Maryline Pacouret • cpfnanterre92@orange.fr
BDS	Robert Kissous • afps.gtbds@yahoo.fr
Résistance populaire	Taoufiq Tahani • afps.gtrp@gmail.com
Missions	Pierre Leparoux • afpsmissions@orange.fr
Prisonniers	Moncef Chahed • moncef.chahed@cegetel.net
Projets	Guy Peterschmitt • g.peterschmitt@calixo.net
Parrainages	Simon Barathieu

Rendez-vous historique aux Nations unies pour l'État palestinien

Malgré pressions et menaces, Mahmoud Abbas n'a pas cédé. Il a transmis au secrétaire général des Nations unies la demande d'adhésion de l'État de Palestine dans ses frontières d'avant le 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, refusant d'en soumettre plus longtemps l'avènement à l'accord préalable de l'État qui l'occupe.

DR

Ce 23 septembre, applaudi à de nombreuses reprises, il a plaidé à la tribune des Nations unies en faveur d'une reconnaissance internationale de cet État, refusée unilatéralement par les dirigeants israéliens mais soutenue par l'écrasante majorité des États, soixante-quatre ans après le partage par les mêmes Nations unies de la Palestine alors mandataire. Les acclamations de la foule rassemblée à Ramallah pour accueillir Mahmoud Abbas à son retour disent, quels que soient les débats qui l'animent, la fierté de tout un peuple à plus de 80 % favorable à cette démarche inédite, écho aux révolutions des peuples arabes pour la liberté, la justice et la démocratie.

La partition du refus

S'il fallait une nouvelle démonstration de la politique de refus du gouvernement israélien, Benyamin Netanyahu l'a fournie dans son discours ce 23 septembre, dénigrant avec arrogance l'ONU et ses résolutions et réitérant le plan dont il avait déjà rappelé les grandes lignes en mai dernier aux États-Unis devant le Congrès. Il se résume au rejet des frontières de 1967, du démantèlement des colonies et même du gel de leur construction, du retrait de Jérusalem-Est et de toute reconnaissance des droits des réfugiés palestiniens, réduisant l'État palestinien qu'il se déclare prêt à accepter à quelques enclaves sous contrôle militaire israélien sur une partie de la Cisjordanie avec un siège persistant de la bande de Gaza.

D'où son acharnement à plaider pour des pourparlers directs, hors cadre des Nations unies, sans tiers garantissant ni un calendrier ni le droit international comme base d'une négociation visant à en décider les modalités d'application – une logique à l'œuvre depuis plus de vingt ans au service d'une intensification sans précédent de la colonisation de peuplement, de l'accaparement des ressources et du contrôle de tout le territoire palestinien. C'est précisément de cette logique mortifère qu'il s'agit de sortir.

C'est pourtant cette logique que reprend à son compte Barack Obama, abjurant ses annonces de Prix Nobel de la paix par anticipation. Le 4 juin 2009, au Caire, s'adressant au monde arabe et aux musulmans du monde, il avait proclamé la rupture avec la stratégie de guerre de son prédécesseur, défendant en fait l'hégémonie américaine par d'autres moyens. Il y a un an encore, il annonçait dans son discours à l'Assemblée générale l'adhésion de l'État palestinien avant fin 2011. Il menace aujourd'hui d'user de son privilège de veto au sein du conseil de sécurité de l'ONU pour l'empêcher, comme il l'a fait pour éviter une condamnation des colonies israéliennes pourtant précédemment dénoncées comme principal obstacle à la paix. *« Au moment où les habitants du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord se débarrassent des fardeaux du passé, les efforts pour parvenir à une paix durable […] sont plus urgents que jamais »*, avait-il lui-même reconnu. Comment son acharnement anachronique à défendre l'impunité israélienne contre le droit pour des raisons politiciennes internes ne ruinerait-il pas durablement dans le monde arabe ses tentatives de séduction dont éclate l'imposture ?

Jeu de rôles

Nicolas Sarkozy l'a visiblement compris, qui prétend jouer d'un autre instrument. Mais pour une partition analogue. La France a souligné l'urgente nécessité de l'édification de l'État palestinien, qu'elle définit d'abord comme la meilleure garantie de la sécurité d'Israël. Alain Juppé, maniant l'euphémisme, avait assuré qu'en cas d'insuccès dans la reprise de négociations, Paris saurait prendre ses responsabilités à l'ONU. En réalité, Paris continue à prôner de la même façon des pourparlers directs. Et avance une solution présentée comme « médiane » censée

Admission aux Nations unies : que dit la Charte ?

Au terme de son article 3, les membres originaires des Nations unies sont les 50 États dont les représentants se sont réunis à San Francisco en avril 1945, pour mettre sur pied cet acte constitutif des Nations unies qu'est la Charte, signée le 26 juin 1945.

L'article 4 traite des membres à venir en ces termes :

« 1. Peuvent devenir membres des Nations unies tous autres États pacifiques qui acceptent les obligations de la présente Charte et, au jugement de l'Organisation, sont capables de les remplir et disposés à le faire.

2. L'admission comme membre des Nations unies de tout État remplissant ces conditions, se fait par décision de l'Assemblée générale, sur recommandation du Conseil de sécurité. »

Le Conseil de sécurité, organe exécutif des Nations unies, doit statuer à une majorité de 9 des 15 États qui le composent, sans qu'aucun des 5 membres permanents n'utilise son droit de veto. Les États-Unis ont annoncé leur intention d'opposer leur veto à l'admission de la Palestine, mais pourraient en faire l'économie si 6 autres États siégeant au Conseil de sécurité votent contre, s'abstiennent ou simplement s'absentent lors du vote.

Au-delà de la Charte, l'usage s'est instauré, pour l'Assemblée générale, d'accueillir en son sein, à la majorité des voix des États qui la composent, un État qui ne sera pas membre à part entière, mais qui aura accès aux différentes agences onusiennes (par exemple l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la santé, le Bureau international du travail, l'Organisation maritime internationale, la Cour pénale internationale) : un État observateur non-membre, tels le Vatican et la Suisse jusqu'en 2002.

L'Assemblée générale peut être saisie à tout moment, que le Conseil de sécurité ait statué sur la demande d'admission palestinienne, ou tarde à le faire. Les pays qui voteraient alors pour une résolution conférant à la Palestine le statut d'État observateur, reconnaîtraient de ce fait, à leur tour, l'État palestinien.

Christiane Gillmann

éviter une division européenne, un chaos diplomatique international et un camouflet à Israël. Paris propose un statut « d'État non membre » de l'ONU, dont Tel-Aviv ne veut pas davantage. Pire : on demande aux Palestiniens de renoncer par avance à saisir la Cour Pénale Internationale à laquelle ce statut lui donnerait accès de plein droit (de même, notamment, qu'à l'Unesco…) avant de reprendre des négociations directes durant une nouvelle année. Singulier raisonnement. D'abord parce qu'il ne définit de possible unité européenne que fondée sur la soumission de ses États membres prêts à défendre le droit. Ensuite, parce que Paris renonce à défendre une position indépendante restituant à l'Europe un rôle politique, abdiquant de la détermination dont elle a pourtant su faire preuve à d'autres occasions. Enfin parce que, comme en 1999, année qui devait voir l'État proclamé en vertu des accords signés et en dépit, déjà, des retards accumulés, c'est sur les Palestiniens, non sur les dirigeants israéliens, que le gouvernement français entend faire pression. En 1999, ayant déclaré sa disponibilité à reconnaître l'État palestinien indépendant « le moment venu », l'Europe à l'instar des États-Unis, fait pression sur la partie palestinienne pour qu'elle renonce à le proclamer à la veille des élections législatives anticipées israéliennes. Aujourd'hui, Paris met en garde les Palestiniens contre des lendemains que les sanglantes menaces israéliennes désenchanteraient. Car le ministre israélien des Finances, Youval Steinitz (Likoud), a prévenu : un vote positif des Nations unies « ne resterait pas sans réponse d'Israël ». Au programme : entraînement militaire des colons et hypothèse de représailles économiques voire d'escalade militaire. Ouzi Landau (d'Israël Beiteinou, le parti de droite nationaliste d'Avigdor Lieberman), ministre des Infrastructures nationales, avertit : *« Nous devrions alors imposer notre souveraineté sur les secteurs des Territoires (palestiniens occupés) à propos desquels il y a un consensus en Israël (sic), c'est-à-dire la vallée du Jourdain et les grands blocs d'implantations, voire davantage ».* Mais, pas plus qu'il ne condamne l'illégitimité de telles intimidations, Nicolas Sarkozy n'envisage la moindre sanction, ne tenant compte ni des exigences du droit ni de celles d'une opinion publique internationale de plus en plus excédée de l'impunité dont jouit Tel-Aviv.

Dans les heures qui ont suivi le dépôt de la candidature palestinienne, le Quartette pour le Proche-Orient (États-Unis, Union européenne, Russie ONU) a proposé aux Israéliens et aux Palestiniens de reprendre des pourparlers directs – sans mentionner le gel de la colonisation ni faire référence aux frontières de 1967 ni au droit international –, avec l'objectif d'aboutir à un accord final fin 2012. Ces vingt dernières années de tête-à-tête de même que les propos sans ambiguïté de Benyamin Netanyahou le démontrent : les deux termes de cette proposition font figure d'oxymore.

Imposer le droit

Forts du soutien de la majorité des 193 États des Nations unies, l'OLP s'est donc résolument engagée dans une autre voie que celle d'un « processus » à perpétuité lequel vise à ruiner sur le terrain tout espoir de coexistence entre deux États. La reconnaissance de l'État palestinien indépendant sur 22 % de son territoire historique permettrait un autre cadre, onusien, pour des négociations sur l'ensemble des dossiers du conflit, à commencer par les modalités de mise en œuvre de la résolution 194 sur les droits des réfugiés. Nul pour autant ne nourrit d'illusions sur les changements concrets, sur le terrain, qu'entraînerait ce bouleversement de statut diplomatique. La véritable question demeure bel et bien, avant et après le vote, celle du rapport de forces. Celui-là même qui a manqué pour imposer à Israël, depuis le début de la négociation, que celle-ci se fonde sur le droit international et respecte les calendriers signés, pour imposer la levée du blocus de Gaza comme le respect des recommandations de la Cour internationale de justice notamment à propos du mur.

Depuis sa prison d'où il milite pour l'unité nationale palestinienne, notamment entre Fatah et Hamas, Marwan Barghouti, fidèle à sa démarche, défend le principe de l'articulation entre diplomatie et résistance non violente. Le mouvement de solidarité internationale, qui ne saurait substituer ses débats légitimes aux décisions souveraines du peuple palestinien quant à son avenir et à sa stratégie, est appelé à faire massivement entendre cette voix du droit. Une paix durable suppose de ne plus exclure le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination. Avec ses partenaires, l'AFPS entend bien s'y consacrer. ■

Isabelle Avran

Rencontre-débat autour du Tribunal Russell sur la Palestine

C'est grâce à l'invitation de Monique Cerisier Ben Guiga, sénatrice et présidente du groupe d'information international France-Territoire palestinien du Sénat – qu'il a pu être rendu compte de la session tenue par le Tribunal Russell sur la Palestine (TRP) à Londres en novembre 2010, relative aux complicités des entreprises multinationales dans la poursuite de l'occupation de la Palestine par l'État d'Israël – dans l'enceinte prestigieuse du Palais du Luxembourg, le 12 septembre 2011.

La réunion était animée par Brahim Senouci, membre du comité organisateur international (COI) du TRP. Ont pris la parole tour à tour Monique Cerisier Ben Guiga, Pierre Galand, membre du COI et sénateur honoraire belge, William Bourdon, avocat au barreau de Paris et ayant fait partie du collège des experts à la session de Londres et Bernard Ravenel, président d'honneur de l'AFPS et président de la Plateforme pour la Palestine.

Après la projection d'un court-métrage présentant des moments clés de la séance de Londres du TRP, Monique Cerisier Ben Guiga a insisté sur la modification extraordinaire de l'opinion publique, notamment française et fait valoir que cette opinion publique constitue le moteur de l'action de nos élus. Ce qui a permis la présentation d'une résolution parlementaire pour l'admission de l'État Palestinien à l'ONU par des sénateurs socialistes et communistes

Pierre Galand a fait une présentation exhaustive de la gestation du TRP et de son développement ultérieur. Il a exposé le déroulement de la première session de Barcelone (mars 2010) qui portait sur la responsabilité de l'Union européenne et de ses États membres dans la poursuite de l'occupation des Territoires palestiniens, et de la session de Londres portant sur les complicités des entreprises multinationales et leurs effets. Il a ensuite présenté la prochaine session du Tribunal (5-6 novembre 2011 au Cap, Afrique du Sud) qui examinera si oui ou non le crime d'apartheid, tel qu'il est prévu par la Convention de l'ONU sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, est applicable à Israël. Cela, avant la session finale, prévue à New York portant sur la responsabilité des États-Unis et celle des Nations Unies dans cette question et sur les conclusions à tirer de l'ensemble de ces sessions. Celles-ci constitueront la contribution des opinions publiques internationales à la solution d'une situation tout à fait injuste à l'égard d'un peuple afin de tenter de forcer le cours de l'Histoire.

William Bourdon a mis en exergue le paradoxe existant entre l'indignation qui croît dans le monde face aux crimes de guerre commis et la difficulté croissante à les faire sanctionner, à raison et d'un recul de la compétence universelle et de la difficulté à caractériser l'élément intentionnel de la complicité. Reste à utiliser le « droit mou » à savoir les engagements moraux pris par les sociétés en cause, dans des chartes éthiques ou autres.

Bernard Ravenel a inscrit l'action du TRP dans l'actualité, notamment au regard de la demande d'admission de l'État de Palestine à l'ONU, des changements intervenus dans le monde et de l'affaiblissement des États-Unis. C'est dans ce contexte qu'il appartiendra au TRP de s'interroger sur la commission du crime d'apartheid par le gouvernement israélien – question non totalement réglée — au regard du droit de l'occupation.

N.B. – pour voir l'intégralité de ces interventions : ***www.france-palestine.org/article18326.html*** ■

Geneviève Coudrais

Appel aux lecteurs et lectrices de « Pal Sol »

Aidez-nous à améliorer son contenu et sa présentation. Dites-nous ce que vous appréciez et ce qui vous semble à améliorer.

Merci d'adresser vos observations et propositions à **afps@france-palestine.org** « pour le comité de rédaction de Pal Sol ».

Le procès du tramway de Jérusalem, un enjeu de taille

À la suite du jugement défavorable du 30 mai dernier dans le procès que nous avons intenté contre Alstom, Alstom transport et Véolia transport, les instances de direction de l'AFPS et de l'OLP ont décidé, malgré les conséquences financières que cette décision implique, de faire appel.

En décembre dernier, nous avions lancé une souscription pour la poursuite du procès, mais elle est logiquement passée au second plan avec les impératifs de la Campagne du bateau français pour Gaza. Aujourd'hui, avec la décision de faire appel, elle prend un caractère d'urgence.

Nous avons tous reçu une lettre de Jean-Claude Lefort qui développe les raisons de cette souscription pour notre procès. Cette lettre détaillée – qui demande à être lue attentivement – est insérée dans ce numéro.

Revenons sur les finances de l'association. Seule la cotisation annuelle est obligatoire pour les membres de l'AFPS. La partie de cette cotisation (60 %) affectée au fonctionnement national permet de payer le local du siège de la rue Voltaire à Paris, les trois permanents qui assurent la vie de l'association (visibilité, fonctionnement des instances nationales démocratiques, coordination des campagnes nationales, la fabrication d'outils de communication, etc.) Les actions, menées essentiellement dans les groupes locaux, font la force de l'association. Mais il est des actions nécessaires qui ne peuvent pas être portées par un groupe local, si dynamique soit-il. Ces actions d'envergure, très coûteuses, sont nécessairement menées au niveau national et font appel à des contributions volontaires des adhérents de toute l'AFPS et, au-delà, des sympathisants de la cause palestinienne.

Le procès contre l'implication d'entreprises françaises dans le renforcement de la colonisation de la Palestine par Israël est pour nous est une bataille de longue durée. D'une grande importance pour notre association et sa crédibilité, il est suivi avec intérêt par nos partenaires, ici et à l'étranger. Mais aussi par nos adversaires. En France, il s'agit, au-delà des protestations contre l'occupation et la colonisation, d'empêcher les entreprises françaises de s'en faire les complices. Et d'obtenir la condamnation par la justice de leur implication dans cette colonisation. Et c'est possible.

L'AFPS et l'OLP disposaient d'arguments juridiques pour faire appel du jugement du 30 mai. Et elles ne pouvaient laisser dire, comme le fait le jugement, que le droit israélien s'applique en territoire palestinien, ou que le tramway a été construit dans l'intérêt des Palestiniens de la zone traversée – zone occupée illégalement par Israël, ce qui est d'ailleurs rappelé par le juge lui-même.

Les entreprises françaises impliquées dans cette « belle » réalisation déploient des efforts considérables pour faire croire que ce tramway est un outil de rapprochement des peuples alors qu'il est un des outils de rapprochement physique entre les colonies en Palestine et Israël dans la perspective d'une annexion de ce territoire. En fait, dans l'étape historique actuelle, il séparera les peuples israélien et palestinien. Au même titre que les routes de contournement ou le mur.

Aujourd'hui la bataille juridique continue. Permettez, par votre contribution, de la mener à son terme face à des adversaires aux moyens considérables.

Sophie Bourrel, trésorière et Sylviane de Wangen

Merci d'envoyer vos dons (déductibles des impôts à hauteur de 66 %) par chèque libellé à l'ordre de l'AFPS en mentionnant au dos « Tramway » à : AFPS, 21 ter rue Voltaire. 75011 Paris

Palestine Solidarité
septembre 2011

Trimestriel édité par l'Association France Palestine Solidarité (AFPS)
Directeur de publication : Jean-Claude Lefort
Comité de rédaction : François Baudin, Bruno Fritel, Christine Gillmann, Françoise Leblon, Jean-Marc Lévy, Jean-Paul Roche

Président de l'AFPS : Jean-Claude Lefort
Maquette : Anne-Claire Gras
Mise en page : Jean-Marc Lévy
CPPAP : N° 0504 G 83106
Imprimerie : Causses et Cévenne
Parc d'activité Millau Ouest
12100 Saint-Georges-de-Luzençon

Association France Palestine Solidarité
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris (M° Rue des Boulets)
Tél. : 01 43 72 15 79
Fax : 01 43 72 07 25
CCP : La Source 34 521 83 N
e-mail : afps@france-palestine.org

www.france-palestine.org

Palestine Solidarité

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des informations sur la vie de l'association, les activités de ses groupes locaux et celles de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine. Quatre numéros par an.

Abonnement :
5 euros pour les adhérents à l'AFPS
8 euros pour les non adhérents

Abonnez-vous !